

REUNION ordinaire du 06 avril 2016

L'an deux mil seize, le six avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BLASZEZYK Thierry, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 31 mars 2016

Présents : T. BLASZEZYK, J. BOULERNE, B. COURDE, A. BERNARD, S. DAVID, F. GORCE, D. BROUSSE, C. THUREAU-BLUMBERG, J. DARJO O. CHEVOLEAU, N. LE DANNOIS

Absentes excusées : N. HELE (CHAMARD), donne pouvoir à S. DAVID
I. PROTEAU, donne pouvoir à O. CHEVOLEAU

Absents : R. ZAPATA, JC. GUERAIN

Secrétaire : J. DARJO

1.-. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 15 MARS 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2.-. COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Madame Boulerne présente le compte administratif 2015.
Elle précise que compte administratif rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives.

Section fonctionnement

Dépenses : prévu 469 843	recettes : prévu : 388 274
Réalisé 398 605	réalisé : 424 468
Différence : 71 237	différence : 36 194

Section investissement

Dépenses : prévu : 1 455 562	recettes : prévu : 1 479 632
Réalisé : 110 929.54	réalisé : 89 205

Madame Boulerne précise qu'en raison du projet école, il y a peu de dépenses de réalisées.
Le compte administratif est approuvé à l'unanimité

3.-. COMPTE DE GESTION 2015

Le compte de gestion retrace les opérations en dépenses et en recettes sur présentation analogue au compte administratif. IL comporte la balance générale de tous les comptes tenus par le Trésorier.
Madame Boulerne commente les tableaux projetés à l'écran et précise qu'en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, la plus importante représente les dépenses du personnel et les restes se répartissent entre les autres comptes de fonctionnement (charges de gestion courante, charge à caractère général et à caractère financier)
En ce qui concerne les dépenses d'investissement, nous constatons peu de recettes (en attente des subventions et FCTVA)

Afin de procéder au vote, Monsieur le Maire se retire de la séance.

Monsieur Alain Bernard fait procéder au vote du compte de gestion 2015. Il est approuvé à l'unanimité.

4.-. TAUX D'IMPOSITION 2016

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme Boulerne pour présenter des simulations concernant l'augmentation des différents taux. Elle propose au Conseil de maintenir la même augmentation que sur l'année 2015 de manière à compenser une partie de la baisse de la DGF.
Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de retenir les taux sur l'année 2016 :

Taxes	2015	2016
Taxe habitation	8.00%	8.50 %
Taxe foncière (bâti)	18.36 %	18.61%
Taxe foncière (non bâti)	57.84 %	58.09%

Celas représente une augmentation de recettes pour 2016 de 5 221 €

5.-. BUDGET PRIMITIF 2016

Madame Boulerne présente les grandes lignes du budget 2016 qui ne varie peu par rapport à l'année précédente (une légère augmentation de certaines dépenses).

En ce qui concerne l'investissement, le poste le plus important des dépenses sera consacré à l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le budget 2016.

6.-. POINT SUR LE PLU

Monsieur le Maire rappelle que le PLU de la commune doit être révisé. Ce travail est déjà en cours, néanmoins, la Communauté de Communes ayant désormais la compétence, notre projet sera donc soumis à l'approbation du conseil communautaire du mardi 19 avril 2016. En cas de refus, le dossier ne pourrait être finalisé avant 2 à 3 ans.

7.-. SUBVENTIONS PROJET ECOLE

Monsieur le Maire signale que Mme Boulerne a repris en main le dossier et doit rencontrer Mme Dubanchet de la Sous-Préfecture pour finaliser la demande de subvention DETR de même que pour la chaufferie bois déchiqueté.

M. le Maire fait part au Conseil que le projet de restauration et extension du groupe scolaire est en cours et que le coût de ces travaux s'élève à 930 601 € HT. Compte tenu de l'importance de l'opération, elle sera divisée en 2 tranches fonctionnelles : la deuxième tranche en 2016 pour un coût de 327 903,00 € HT. Ces travaux sont éligibles à la DETR dans la catégorie « Enfance Jeunesse, bâtiments scolaires ».

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite de l'Etat une subvention d'un montant de 81 975.75 € au titre de la DETR 2016 dans la catégorie « Enfance Jeunesse, Bâtiments scolaires » pour le financement de la deuxième tranche,
- dit que cette opération est inscrite au budget 2016,
- adopte le plan de financement suivant :

	Sollicitée ou acquise	Taux	Montant subvention
Etat –DETR 2016 tranche 2	Sollicitée	25.00%	81 975,75
Conseil Départemental	Acquise	42.88 %	140 606,00
Région (Fril)	Acquise	6.10 %	20 000,00
Emprunt	Sollicitée	26.02 %	85 321,25
Total HT			327 903,00

M. le Maire fait part au Conseil du projet d'une construction d'une chaufferie collective bois déchiqueté et que le coût de ces travaux s'élève à 145 117.00 € HT. Ces travaux sont éligible à la DETR dans la catégorie « Environnement et Cadre de vie ».

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite de l'Etat une subvention d'un montant de 36 279.25 € au titre de la DETR 2016 dans la catégorie « Environnement et Cadre de vie »,
- dit que cette opération est inscrite au budget 2016,
- adopte le plan de financement suivant :

	Sollicitée ou acquise	Taux	Montant subvention
Etat –DETR 2016	Sollicitée	25.00%	36 279.25
Emprunt	Sollicitée	75.00%	108 837.75
Total HT			145 117.00

8.-. PROCHAIN CONSEIL

Le prochain Conseil aura lieu le mardi 24 mai à 19 h 30.

13.-. QUESTIONS DIVERSES

- Mme Darjo informe le Conseil qu'elle est allée en compagnie de Mme Courd      2 r  unions pour finaliser le PEDT pour la rentr  e 2016-2017. Un groupe de travail a   t   mis en place avec un comit   de pilotage.

Lors de la premi  re r  union qui s'  st d  roul  e    Puyravault, il a   t   question des nouveaux horaires de TAP sur Vouh  . Lors du dernier conseil d'  cole, il a   t   approuv      l'unanimit   les horaires suivants,    savoir que les TAP se d  rouleront tous les jours    la m  me heure    savoir de 15 h 30    16 h 30    la prochaine rentr  e, ce qui implique que sur la commune de Vouh  , un responsable dipl  m   devra   tre recrut  . Jeunesse et Sport exige au moins un agent dipl  m   sur chaque site.

Monsieur le Maire demande que soit chiffr   rapidement cet   ventuel emploi.

Mme Boulerne pr  cise qu'il sera difficile de budg  tiser ce poste et compte tenu que le prestataire   tant l'ALSH « Les Petits Galopins », il leur appartiendra de recruter cet agent, de m  me il serait judicieux que les agents en place soient form  s rapidement. Compte tenu de l'impact financier, la question se pose d'une participation financi  re des parents.

Au sujet des chiens errants, Mme Darjo demande s'il ne serait pas judicieux de passer une Convention avec une fourri  re. Monsieur le Maire ne le souhaite pas, trop on  reux, mais Il pr  cise qu'il existe des organismes qui peuvent appr  hender ces chiens errants moyennant un co  t ...    voir aupr  s des services priv  s !!

- Mme David signale que dans la rue du Pont Blanchet au num  ro 16, un poteau t  l  phonique a   t   arrach   par une pelleteuse lors de travaux. Il est r  pondu que le n  cessaire a   t   fait par le propri  taire Mr Sosa Cruz Wilfredo.

Elle signale   galement que son voisin, actuellement en travaux, laisse trainer beaucoup de choses !!!

Il lui est r  pondu qu'il est en travaux, c'est donc logique.

- Mme Le Dannois s'interroge avec Mr Berthelot du devenir de la biblioth  que qui n'est pratiquement plus fr  quent  e (12 personnes en 2015)

Mr Besse (son voisin) demande s'il peut continuer    garer son camion au parking du foot Monsieur le Maire r  pond que non. Un courrier lui sera fait et il conviendra d'installer un panneau d'interdiction aux poids lourds de stationner.

- Mr Brousse va s'occuper de l'achat d'un ordinateur pour le secr  tariat ainsi qu'un disque dur pour stocker les donn  es. D'autre part, afin de baisser les d  penses de t  l  phonie, il fera le point sur l'actuel contrat avec ORANGE et il fera des comparaisons avec d'autres op  rateurs.
- Mr Bernard informe le Conseil qu'il a   t   appel   par une personne souhaitant acheter la maison de Mr Saulnier. Cet   ventuel acheteur demande :
 - 1) s'il peut mettre des « Velux » sur le toit
 - 2) si dans le grand terrain jouxtant la maison, il est possible de construire une piscine ?Les h  ritiers de Mme Tharrut souhaitent vendre des terrains actuellement non constructibles et demande s'il est possible de les rendre constructibles ?

La s  ance est lev  e    22 h.

Fait et d  lib  r  , les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Thierry BLASZEZYK

